

## COMMUNE DE MANEGLISE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 01 janvier et le 31 décembre 2017.

Le compte administratif 2017 a été voté le 9 avril 2018, puis le 25 juin 2018, par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 565 621.19 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les salaires représentent 265 415.85 euros (chapitre 012) des dépenses de fonctionnement de la commune.**

La commune emploie 10 agents :

- 7 agents titulaires dont un agent est mis à disposition pour convenance personnel. Cet agent n'est pas rémunéré ;
- 1 agent contractuel de droit public ;
- 2 agents en contrat aidé - CUI/CAE.

**Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 1 323 285.18 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes sont entre autres financées par l'Etat :

- **DGF 2015 : 133 178.00 €**
- **DGF 2016 : 124 509.00 €**
- **DGF 2017 : 139 858.00 €**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- *Les impôts locaux ;*
- *Les dotations versées par l'Etat ;*
- *Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.*

	<b>2016 (CA)</b>	<b>2017 (CA)</b>
<b>Impôts et taxes (chapitre 73)</b>	523 616.35 €	516 989.51 €
<b>Dotations (chapitre 74)</b>	246 249.59 €	259 836.15 €
<b>Produits des services (chapitre 70)</b>	67 965.42 €	53 254.79 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 charges à caractère général	167 917.57 €	013 atténuations de charges	4 703.64 €
012 charges de personnel et frais assimilés	265 415.85 €	70 produits des services	53 254.79 €
014 attribution CODAH + péréquation	31 843.00 €	73 impôts et taxes	516 989.51 €
65 autres charges de gestion courante	97 611.50 €	74 dotations et participations	259 836.15 €
66 charges financières	2 833.27 €	75 autres produits de gestion courante	58 091.52 €
67 charges exceptionnelles	0.00 €	76 produits financiers	8 039.45 €
68 dotations provisions semi budgétaires	0.00 €	77 produits exceptionnels	422 370.12 €
022 dépenses imprévues	0.00 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>565 621.19 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 323 285.18 €</b>
023 virement à la section d'investissement	0.00 €	002 excédent de fonctionnement reporté de N-1	0.00
042 opération d'ordre entre section	0.00 €	042 opération d'ordre entre section	0.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>565 621.19 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 323 285.18 €</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 est resté le même taux qu'en 2016, à savoir :

- *concernant les ménages*
  - **Taxe d'habitation : 10.230 %**
  - **Taxe foncière sur le bâti : 19.260 %**
  - **Taxe foncière sur le non bâti : 46.060 %**
- *concernant les entreprises*
  - **Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0.00 %**

d) Les dotations de l'Etat et autres ressources

**Les dotations perçues de l'Etat en 2017 s'élèvent à 259 836.15 euros.**

e) Les subventions attribuées

**Le conseil municipal a voté une somme de 15 000 euros au titre des subventions (article 6574) dont 9 445.00 euros ont été attribués.**

Détail des subventions versées en 2017 :

- Amicale des sapeurs pompiers d'Angerville l'Orcher : 150.00 €
- Comité des Fêtes de Manéglise : 350.00 €
- Comité foire agricole Octeville sur mer : 60.00 €
- Coopérative scolaire Manéglise : 4 410.00 €
- Manéglise sports loisirs : 450.00 €
- Secours populaire français : 100.00 €
- Section FNACA Manéglise : 400.00 €
- Souvenir français : 50.00 €
- Une fleur et onze clochers : 100.00 €
  
- Subvention attribuée à un privé (administrés de la commune) pour relogement : 3 375.00 €

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
<b>10 dotation fonds divers</b>	0.00 €	<b>10 dotation fonds divers</b>	482 564.27 € dont 378 636.82 € au chapitre 1068
<b>16 emprunts</b>	35 599.65 €	<b>13 subventions d'investissement reçues</b>	257 255.01 €
<b>20 immobilisations incorporelles</b>	27 925.84 €	<b>21 immobilisations corporelles</b>	158.88 €
<b>204 subventions d'équipements versées</b>	19 171.38		
<b>21 immobilisations corporelles</b>	149 664.15 €		
<b>23 immobilisations en cours</b>	192 853.24 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>425 214.26 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>739 978.16 €</b>
<b>001 déficit d'investissement reporté</b>	0.00 €	<b>001 affectation du résultat N-1</b>	1 126 068.10 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>425 214.26 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 866 046.26 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Travaux de voirie "les trois hameaux", à savoir ; "route du Mouchy"," route de Branmaze" et "route du Crucifix/Orme" ;
- Travaux électriques : "Ferme Aimable et Ferme Herbouville" ;
- Rénovation énergétique de la salle polyvalente ;
- Révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- Achat de deux photocopieurs pour la mairie ;
- Achat d'un standard téléphonique pour la mairie ;
- Achat d'un tracteur pelouse pour l'entretien des espaces verts ;
- Achat d'un radar pédagogique "route du Calvaire"

### III. La dette


**L'encours de la dette au 31 décembre 2017 est de 88 667.36 euros.  
L'annuité de l'exercice 2017 se décompose comme suit : 34 386.93 euros de capital et 4 690.87 euros de charges d'intérêt.**

---

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MANEGLISE, le 26 juin 2018

Le Maire,



SOUDANT Daniel